

AMENAGEMENT DE VOIRIE A DESTINATION DES MODES ACTIFS – RD118 POINTE DES CHATEAUX



DOSSIER
PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE
PIECE H – PERMIS D'AMENAGER

Document 1 : Courrier de dépôt Permis d'Aménager

31 mars 2023



Informations relatives au document

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Auteur(s)	Marie-Audrey RIVIERE
Fonction	Chargée d'études
Version	V1
Référence	-

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Rédigé par	Visé par	Modifications
V1	31/03/2023	M-A. RIVIERE	Y. DELMARES	Version initiale

LISTE DES PIÈCES

PIECE A – OBJET DU DOSSIER

PIECE B – MENTION DES TEXTES QUI REGISSENT LA PROCEDURE

PIECE C – DECISION CAS PAR CAS

PIECE D – RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

PIECE E – ETUDE D'IMPACT

PIECE F – AVIS DE LA MRAE

PIECE G – MEMOIRE EN REPONSE A L'AVIS DE LA MRAE

PIECE H – PERMIS D'AMENAGER

- **Document 1 : Courrier dépôt Permis d'Aménager**
- Document 2 : Cerfa n°13409*09
- Document 3 : Dossier technique (PA 1 à 4)
- Document 4 : Etude d'impact (PA14)
- Document 5 : Avis de l'autorité environnementale (PA14-1)
- Document 6 : Etude d'impact actualisée (PA14-1)

PIECE H – PERMIS D’AMENAGER
DOCUMENT 1 : COURRIER DE DEPOT PERMIS D’AMENAGER



**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA GUADELOUPE**



DIRECTION GENERALE DES SERVICES



DIRECTION GENERALE DES INFRASTRUCTURES
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



DIRECTION DES ROUTES PORTS ET AEROPORTS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Basse-Terre, le 23 NOV. 2022

LE PRESIDENT

à

Monsieur le Maire de Saint-François

Mairie de Saint-François

Place de l'Eglise

97118 SAINT-FRANÇOIS

N/Réf : DGS / DGIDD / DRPA / DD / 049 / 2022

Objet : Dossier de demande de permis d'aménager pour le projet d'aménagement de voirie à destination des modes actifs – RD 118 – Pointe des Châteaux commune de Saint-François.

Monsieur le Maire,

Ainsi que vous le savez, la collectivité départementale a décidé de procéder au réaménagement de la Route Départementale 118 (RD 118), avec la création d'une piste cyclable au droit de celle-ci entre les PR 4+00 (lieu-dit La Coulée) et PR 10+450 (lieu-dit Kaouanne), sur le territoire de la commune de Saint-François.

En effet, la RD 118 est un des axes majeurs du réseau routier départemental qui permet notamment de relier le bourg de Saint-François à la Pointe-des-Châteaux, l'un des sites touristiques les plus visités de notre département.

Elle est en outre très empruntée par les cyclistes sportifs, mais aussi les cyclistes ayant des déplacements de loisirs ou utilitaires, tout au long de son linéaire

Les travaux projetés ont pour objectif l'amélioration et la sécurisation des déplacements de tous les usagers, qu'ils soient piétons, cyclistes ou en véhicules motorisés le long de cet itinéraire. De plus, cet aménagement permettra la sauvegarde et la valorisation de cet itinéraire au regard de l'environnement remarquable qui l'entoure.

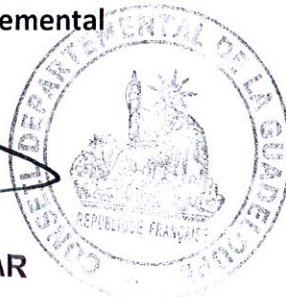
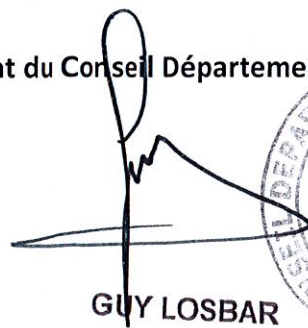
Le projet présenté est lauréat du second Appel à Projets du Fonds Mobilités Actives lancé par l'Etat en février 2020 et fait l'objet d'un conventionnement avec l'Etat via l'AFITF (Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France).

Aussi, j'ai l'honneur de vous transmettre, attachée à la présente, une demande de permis d'aménager (cerfa n°13409*09) accompagnée de ses annexes relatives à la réalisation de l'opération.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire nécessaire à l'instruction de la présente demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées

le Président du Conseil Départemental



GUY LOSBAR

P.J. :

- Demande de permis d'aménager (CERFA n°13409*09)
- Dossier technique (PA 1 à 4)
- Etude d'impact (PA14)
- Etude d'impact actualisée (PA14-1)
- Avis de l'autorité environnementale (PA14-1)

www.egis-group.com

